

Les Professionnels de Santé Libéraux Bretons restent mobilisés pour assurer les soins pendant la crise sanitaire Covid-19

L'Agence Régionale de Santé Bretagne, l'Assurance Maladie Bretagne, France Assos Santé Bretagne (représentant les patients), la Région Bretagne et toutes les URPS Bretonnes (Unions Régionales des Professions de Santé représentant les Professionnels de Santé Libéraux) **souhaitent rappeler aux patients l'importance de continuer à consulter leurs Professionnels de Santé Libéraux et surtout de ne pas différer ou interrompre leurs soins au risque de mettre leur santé en danger.**

Les Professionnels de Santé Libéraux (Biologistes, Chirurgiens-Dentistes, Infirmiers, Masseurs-Kinésithérapeutes, Médecins, Orthophonistes, Orthoptistes, Pédicures-Podologues, Pharmaciens, Sages-Femmes) **restent mobilisés et disponibles** pour prendre en charge les patients pour tout problème de santé (pathologies aiguës, le suivi régulier des pathologies chroniques, en cas de symptômes inhabituels) ou encore suivi de grossesse, vaccinations...

Lors du précédent confinement, malgré le déploiement de la téléconsultation, une importante diminution des recours aux soins a été constatée entraînant un retard de prise en charge voire un risque de perte de chance pour les patients.

La situation épidémique liée au COVID-19 ne doit pas reconduire à retarder, suspendre ou renoncer au recours à un professionnel de santé. Actuellement, les déplacements pour motifs de santé (« consultations, examens et soins ne pouvant être assurés à distance ni différés et pour l'achat de médicaments ») sont autorisés sous couvert d'avoir une attestation dûment remplie.

Que ce soit au cabinet, à domicile, ou en établissement médico-social (EHPAD, Foyers, ...), **les Professionnels de Santé Libéraux tiennent à rappeler qu'ils sont organisés de façon à prendre en charge les patients en toute sécurité dans le respect des règles d'hygiène et des gestes barrières.** Dans certains cas, un rendez-vous à distance par téléconsultation ou télésoin peut également être proposé.

L'Agence Régionale de Santé Bretagne, l'Assurance Maladie Bretagne, France Assos Santé Bretagne, la Région Bretagne et les URPS Bretonnes **mettent tout en œuvre pour favoriser l'accès aux soins de la population Bretonne et invitent les patients à consulter et à poursuivre leurs soins pendant cette crise sanitaire Covid-19.**

Agence Régionale de Santé
Stéphane MULLIEZ
Directeur Général

Assurance Maladie
Claudine QUERIC
Directrice

France Assos Santé
Maryannick SURGET
Présidente

Région Bretagne
Loïc CHESNAIS-GIRARD
Président

URPS des Biologistes
Julien GOUNEAUD
Président

URPS des Chirurgiens-Dentistes
Dominique LE BRIZAULT
Président

URPS des Infirmiers
Patrice THORAVAL
Président

URPS des Masseurs-Kinésithérapeutes
Olivier DARTOIS
Président

URPS des Médecins
Nikan MOHTADI
Président

URPS des Orthophonistes
Noémie FAURE
Présidente

URPS des Orthoptistes
Karine BROUSTER-BEGNIC
Présidente

URPS des Pédicures-Podologues
Fabien STAGLIANO
Président

URPS des Pharmaciens
Luc MOUGIN
Président

URPS des Sages-Femmes
Diane POUZOLET
Présidente